Abondance

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 58 rue docteur Bouissieres 81 000 Albi

R.C.S Albi 920 715 828

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/06/2026

PROCES VERBAL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat de 191 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumés dans le rapport.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 191 Euro.« Affectation en report a nouveau ».

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à L'UNANIMITE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan simplifié

(Applicable au 31/12/2025)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Disponibilités	829		829
TOTAL II	829		829
TOTAL GENERAL (I + II)	829		829

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	100
Résultat de l'exercice	191
TOTAL I	291
3 - Dettes *(4)*	
Fournisseurs et comptes rattachés	538
TOTAL III	538
TOTAL GENERAL (I + II + III)	829

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Compte de résultat simplifié de l'exercice

(Applicable au 31/12/2025)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	5 360
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	5 360
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			4 761
		Total des charges d'exploitation (II)	4 761
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			599
Produits et charges divers	Charges financières (V)		408
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			191

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	191	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	191	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	191	

Certifié conforme à l'original

Annexes au comptes sociaux

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées :
- **principe de prudence**
- **continuité de l'exploitation**
- **indépendance des exercices**
- **évaluation des éléments aux coûts historiques**

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

bureautique

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Néant – Non applicable

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale.
Toutes les créances et dettes sont d'ordre fiscal.
Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Néant – Non applicable

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Néant – Non applicable

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant – Non applicable

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant – Non applicable

EFFECTIF

Néant – Non applicable

Abondance

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 58 rue docteur Bouissieres 81 000 Albi

R.C.S ALBI 920 715 828

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16/06/2026

Nous sommes réunis en Assemblée Générale conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ACTIVITE 2025

Le chiffre d'affaires de cet exercice de 12 mois s'est élevé à 5 360 Euros.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de cet exercice se sont élevés à 5 360 Euros.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation de ce premier exercice se sont élevées à 4 761 Euros.

RESULTATS - AFFECTATION

Il ressort un Bénéfice après charges financières et après impôt de 191 Euros .

Affectation: Le résultat sera affecté en report a nouveau

PERSPECTIVES POUR 2026

En 2026, l'activité s'annonce très incertaine et des démarches commerciales seront nécessaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux possibilités données par les dispositions législatives et réglementaires, la société n'a pas de Commissaires aux comptes.

La société n'a conclu aucune convention courante, et aucune convention réglementée.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductives du résultat fiscal.

ACTIVITES EN MATIERE DE R & D

Néant

INFORMATION SUR LES RISQUES

Néant

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Au 31/12/2025, le montant de la dette fournisseurs est de 0 Euro

PRESENTATION DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président



Abondance

Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 58 rue docteur Bouissieres 81 000 Albi

R.C.S ALBI 920 715 828

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31/12/2025.

L'assemblée générale constate que l'exercice clos le 31/12/2025 se traduit par un Résultat comptable de 191 € qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- augmentation du report à nouveau ..... 191 €

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire du 16/06/2026 a décidé à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 comme proposé par le président sans modification.